

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA BAIE DU COTENTIN**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Mercredi 29 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin s'est réuni à la salle des fêtes de Carentan les Marais sous la présidence de Monsieur Ludovic SPIERS avec comme secrétaire de séance Monsieur Xavier GRAWITZ.

Nombre de membres :	<u>Etaient présents</u> : D. MESNIL, A. DUVAL, M. DANICAN, C. GREARD, C. DUPONT, H. ENOT, M. JOURDAN, R. LESIEUR, J. LEMAÎTRE, G. GUIOC, L. SPIERS, M.A. HEROUT, R. AVISSE, M.L. TOUCHAIS, X. GRAWITZ, M. LE DANOIS, H. HOUEL, L. CHARENTON, H. LHONNEUR, I. DUCHEMIN, F. SIMON, D. PIGNOT, P. MARIE, M. GIOVANNONE, D. FERON, S. LA DUNE, M. LARUE, A. MINERBE, F. BEROT, L. MIGNOT, I. DELADUNE, S. DELARUE, L. LAMOTTE, F. DESERT, C. LALANDE, C. DE VALLAVIEILLE, G. DUBOURG, Y. LETOUZE, S. LEQUERTIER, B. FLAMBARD, A. HOLLEY, N. LAMARE, JP. JACQUET, N. MULLER, G. CHARRAULT, J.C. BEAUSSIN.
48	
Nombre de membres présents :	
46	
Nombre de membres votants :	
47	
Date de convocation :	
23/04/2026	
Date d'affichage du procès-verbal :	<u>Absent représenté</u> : M. LEBLANC donne procuration à M. LARUE.
	<u>Absent excusé</u> : G. LEBARBENCHON.
Numéro de délibération :	
1699 - 2026-04-29	

Syndicat mixte Synergie Mer Et Littoral (SMEL) : Election des représentants

Le SMEL a été créé en 1981 pour accompagner les filières pêche côtière et conchylicole normandes et contribuer à l'amélioration des connaissances en matière de préservation, gestion et valorisation des ressources biologiques marines.

Les interventions du SMEL prennent ainsi diverses formes : mise en place de réseaux d'observation fournissant des indicateurs de production et de milieux pertinents, soutien technique aux productions par le biais d'expérimentations et de projets pilotes, ainsi que conduite de programmes de recherche appliquée, en partenariat avec les acteurs scientifiques régionaux.

Le centre expérimental, situé sur la côte Ouest du département de la Manche, apporte un soutien logistique et une compétence humaine.

Le comité syndical du SMEL comprend 20 délégués titulaires :

La répartition des sièges entre les membres du syndicat mixte s'effectue de la manière suivante :

- 9 délégués représentant le Conseil départemental de la Manche
- 11 délégués représentant les EPCI, répartis comme suit :
 - o CA Mt St Michel Avranches : 1
 - o CC de Granville Terre et Mer : 2
 - o CC Coutances Mer et Bocage : 2
 - o CC Côte Ouest Centre Manche : 1
 - o CA du Cotentin : 4
 - o CC de la Baie du Cotentin : 1

Le comité syndical du SMEL se réunit entre 3 et 4 fois par an.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le président et après en avoir entendu les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, :

- désignent les représentants de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin au sein du SMEL :
 - o membre titulaire : **Monsieur Guy DUBOURG**
 - o membre suppléant : **Madame Ghyslène LEBARBENCHON**

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Le Secrétaire de séance,



Pour extrait certifié conforme,
CARENTAN, le 29 avril 2026
Le Président de la Communauté de Communes
de la Baie du Cotentin,

